

# Rolle juge un notable

*Ses agissements ont coulé  
la banque locale qu'il gérait.*

**D**irecteur et propriétaire d'une fiduciaire, gestionnaire d'un établissement médico-social (EMS) pour personnes âgées, boursier de trois communes de La Côte vaudoise et enfin gérant de la Caisse de crédit mutuel de Bassins-Le Vaud, un notable de 45 ans comparaît depuis mardi devant le Tribunal correctionnel de Rolle. Ses malversations ont porté sur 3,639 millions de francs. Il a profité d'un million de francs pour rénover sa ferme, entre autres. Ses malversations ont conduit à l'absorption de sa banque par un établissement de Lausanne. L'accusé

s'est présenté spontanément à la police de sûreté le 3 avril 1990 pour détailler ses manipulations. Chargé de la gestion d'un EMS, il n'avait pu remplir son mandat en 1983 à la suite d'une grave maladie. Plutôt que d'en informer le conseil d'administration, il a inventé des comptes, en a manipulé d'autres, cachant ainsi des déficits inquiétants. C'est le début de l'engrenage. Il détruit des justificatifs, contrefait des signatures, puise sur le compte de clients de la banque qu'il gère aussi. Il se sert encore dans la caisse des communes qui lui ont confié leurs finances.